

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 30 avril 2026 à 18h00 à Nyons**

Le Conseil communautaire, convoqué le 17 avril 2026 par le Président, M. Sébastien BERNARD, s'est réuni en session ordinaire au siège de la CCBDP à Nyons

**Secrétaire de séance :** Monsieur Alain FRACHINOUS

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 86

**Etaient présents : 73 (dont 7 suppléants)**

Marie-Noelle ARMAND, Sylvain AUREL, Fabienne BARBANSON, Martine BERGER-SABATIER, Sébastien BERNARD, Coralie BIOUSSE, Monique BOTTINI, Jean-Claude BRUS, Philippe CAHN, Christian CARRERE, Claude CHAMBON, Cédric CHAMPEAU, Rémy CLEMENT, Denis CONIL, Stéphanie CORNUD, Thierry DESSALES, Justine EFFANTIN DIT TOUSSAINT, Lionel ESTEVE, Bruno EYSSERIC, José FERNANDES, Annie FEUILLAS, Alain FRACHINOUS, Jean GARCIA, Sylvie GARNERO, Patricia GIELLY, Isabelle GIRARD, Didier GIREN, Claudine GOURDON, Jean-Luc GREGOIRE, Yoann GRONCHI, Christian IMBERT, Jean-Michel LAGET, Fabien JOLIVET, Bruno JOVE, Frédéric JULLIEN, Caroline LAMY, Philippe LEDESERT, Emilien LIEVAUX, Aurélie LOUPIAS, Eric LYOBARD, Nadia MACIPE, Clotilde MAZZA DOS SANTOS, Franck MILLET, Jennifer MOURRE, Alain NICOLAS, Jean-Louis NICOLAS, Jacques NIVON, Patricia NORMAND, Alexandre PENIGAUT, Jean-Luc PERNET, Roland PEYRON, Elisa PEYROU, Odile PILOZ, Alan PUSTOCH, Pascale ROCHAS, Sébastien ROUSTAN, Olivier SALIN, Olivier SARRAT, Odile TACUSSEL, Christian TEULADE, Xavier THIERRY, Christian THIRIOT, Michel TREMORI, Gérard TRUPHEMUS, Roger VIARSAC, Julien WEINREICH, Martine GUILBAUD (suppléante), Michel VINCENT (suppléant), Marylène ARNAUD (suppléante), Gérard CHAPPON (suppléant), Michel FAYANT (suppléant), Francis BOMPARD (suppléant), Paul GARROT (suppléant),

**Etaient absents ou excusés : 16**

Marc HAMARD, Juliette HAIM, Sébastien DUPOUX, Brigitte DUC, David MORIN, Didier GILLET, Géraud BONTOUX, Gilles RAVOUX, André MATHIEU, Alain MONGE, Gilbert MORIN, Guillaume HONVAULT, Olivier ROQUE D'ORBCASTEL, Laurent DONZET, Jean-Louis PASCAL, Christine VALLIER, Monique VEYRIER, Francis KORNPROBST

**Excusés ayant donné procuration : 13**

Gines ACHAT (donne procuration à Marie Noelle ARMAND), Pascal CIRER-METHEL (donne procuration à Olivier SALIN), Jérôme BOMPARD (donne procuration à José FERNANDES), Blandine ALVAREZ (donne procuration à Nadia MACIPE), Joachim DUSAUGEY (donne procuration à Caroline LAMY), Pascal LANTHEAUME, donne procuration à Aurélie LOUPIAS), Quentin PELOUX (donne procuration à Odile PILOZ), Mireille QUARLIN (donne procuration à Didier GIREN), Marie FLOQUET (donne procuration à Annie FEUILLAS), Amélie LEBRE, donne procuration à Frédéric JULLIEN), Christelle RUYSSCHAERT donne procuration à Roland PEYRON), Pierre TOMCZAK donne procuration à Alain FRACHINOUS), Estelle LIELY (donne procuration à Monique BOTTINI)

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Sébastien BERNARD

### Administration Générale

#### **2026-085 Election des délégués de la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale (CCBDP) au Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 2003-57-4 du 26 février 2003 portant création du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA) ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 05-2020-06-19-004 du 19 juin 2020 portant modification des statuts du SMIGIBA ;

**Vu** l'arrêté interpréfectoral n° 05-2021-11-24-00001 du 24 novembre 2021 portant modification des statuts du SMIGIBA ;

**Considérant** que l'article 5 des statuts du Syndicat fixe la composition du comité syndical à savoir **2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour la CCBDP** ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 5711-1 du CGCT, « [...] pour l'élection des délégués des EPCI à fiscalité propre, le choix de l'organe délibérant peut se porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-1 du CGCT, le vote doit avoir lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, étant précisé que le Conseil peut, en se prononçant à l'unanimité, déroger à cette règle.

Se sont portés candidats pour représenter la Communauté de Communes, en tant que délégués titulaires et suppléants au sein du SMIGIBA :

#### **2 titulaires**

M. Eric LYOBARD / Pas d'autre candidat  
M. Pierre TOMCZAK / Pas d'autre candidat

#### **1 suppléant**

M. Alain FRACHINOUS / Pas d'autre candidat

#### **Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré décide**

**DE PROCEDER** à l'élection des délégués au SMIGIBA au scrutin secret uninominal, par un vote électronique ;

**DE PROCLAMER** les résultats du scrutin qui désignent ainsi les délégués au SMIGIBA :

#### **2 titulaires**

M. Eric LYOBARD (69 voix)

M. Pierre TOMCZAK (69 voix)

#### **1 suppléant**

M. Alain FRACHINOUS (69 voix)

**DE DEFINIR** la durée du mandat à celle du mandat communautaire en cours, sauf dispositions contraires ;

**DE MANDATER** le Président à l'effet de notifier ladite délibération au SMIGIBA.

Le Secrétaire de séance,  
Alain FRACHINOUS

Le Président,  
Sébastien BERNARD

Transmission en préfecture le : 12/05/2026

Mise en ligne le : 12/05/2026

Ampliation à : SMIGIBA

